



**Edition n°161/septembre-décembre 2018**

## **SOMMAIRE**

<b>LE MOT DE LA SYNDIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 NOVEMBRE 2018 .....</b>	<b>4</b>
ORDRE DU JOUR .....	4
<b>COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
<b>BUDGET 2019.....</b>	<b>8</b>
RECAPITULATIF DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS .....	8
RECAPITULATIF DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	9
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>10</b>
CHANGEMENT DE PERSONNEL A L'AES .....	10
PLACE DE STATIONNEMENT « CHEMIN DE MARIETTE » .....	10
CONTAINER DECHETTERIE ET CHANGEMENT DE SYSTEME .....	11
POSE DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES .....	11
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX .....	11
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>12</b>
INFORMATION SUR LES DECHETS .....	12
MEMODECHETS.....	14
RAPPORT D'ANALYSE EAU POTABLE.....	15
SERVICE DE L'ENERGIE – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES SUBVENTIONS CANTONALES .....	16
<b>LA VIE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>17</b>
FERMETURE ET VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	17
FERMETURE DE LA DECHETTERIE DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE.....	17
<b>LES NOUVEAUX HABITANTS .....</b>	<b>17</b>
<b>LES PETITES ANNONCES .....</b>	<b>18</b>
CONCERT DE NOËL .....	18
OUVERTURE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LE P'TIT BONHEUR - VACANCES SCOLAIRES.....	18
LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY .....	19
RESEAU SANTE DE LA SARINE.....	20
CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE.....	21
LUDOTHEQUE.....	23
FORET SUISSE.....	24
CARTE-CULTURE.....	26
<b>INFORMATIONS / MANIFESTATIONS .....</b>	<b>27</b>
DATES DES MANIFESTATIONS 2018-2019 .....	27
FENETRES DE NOËL – DECEMBRE 2018.....	28



## Le mot de la syndique

Chers citoyennes et citoyens,

Pour cette année 2018, année paire, mais nombre impair de bulletins communaux : 3 ! mais aussi, en cette 3<sup>ème</sup> année de législature, 3<sup>ème</sup> conseiller qui quitte la table du conseil à Autigny pour la fin de l'année ? Chiffre 3 maudit ? 😞 mauvaise entente entre ses membres ? que nenni..... soyez rassurés, les 3 conseillers présents depuis le début de la législature, vous le confirment, à vous chers citoyens d'Autigny : la collaboration, la motivation parmi vos élus est au beau fixe, malgré les écueils et déceptions inhérents à la fonction que vous nous avez confiée ! ces départs ne sont que le fait de concours de circonstances successifs.

Ce chiffre 3 se retrouve dans maintes symboliques : philosophiques, plusieurs pratiques religieuses. Il exprime un ordre intellectuel et spirituel. Le passé, le présent et le futur font partie de cette symbolique, comme les trois mesures : petit, moyen et grand. C'est aussi en numérologie, le symbole de la créativité, de l'expression, originalité et sensibilité.... Les personnes 3 possèdent une capacité de résistance pour surmonter les obstacles plus poussés....

Mais où voulez-vous en venir, Madame la syndique ?

Le chiffre 3 est en résonance avec de nombreuses vibrations et énergies, et parmi elles, de

- **l'encouragement** : votre conseil en a bien besoin devant toutes les tâches qui se spécialisent : est-ce qu'une fusion pourrait être une réponse d'aide bienvenue ?
- **l'ouverture** et la **croissance** : vous avez dit fusion ?
- **l'optimisme** : ah bon ! fusion ? nous l'avons espérée et œuvré en conséquence...
- la **manifestation des désirs** : le plébiscite des citoyens d'Autigny en 2013.... vous avez dit, encore fusion ?

Oui l'année 2018 se termine par une grande déception pour votre Conseil communal. Tout au long de 2018, votre exécutif a tenté à nouveau, au cours des séances organisées, avec une vision d'avenir à laquelle nous n'échapperons pas, de réunir nos forces avec nos 3 voisins (encore 3 ?), d'amoinrir les effets des faiblesses de chacun. Efforts bien vains.... Le projet de fusion entre Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz est bel et bien mort pour cette décennie. Le conseil communal de Cottens a refusé nettement de poursuivre les travaux. Chénens en a fait de même hélas, malgré les nombreux liens qui réunissent régulièrement nos exécutifs pour maintes décisions intercommunales, ainsi que la gestion de plusieurs dicastères que je ne citerai pas ici, tant ils sont nombreux. En outre, combien de citoyens actifs au sein des associations communes, qu'elles soient sportives, culturelles entre autres, bénéficient déjà également de ces liens multiples, et ce, quelque soit leur commune de domicile....

Si chaque Conseil reste libre de décider ce qu'il juge bon pour ses citoyens, votre Conseil communal regrette vivement, et de façon unanime, la frilosité de nos voisins les plus proches dans ce dossier.

Avec deux tentatives dans le *passé* (en 2013 à 10 communes, en 2015 à 8), une grande déception pour ce troisième (encore 3 !) essai de 2018 celle du *présent* (tous les 3 ans), ne nous reste plus pour le *futur* qu'attendre d'une instance supérieure, une fusion imposée pour laquelle, et c'est dommage, la liberté et les marges de manœuvre dans son organisation se seront réduites comme peau de chagrin.

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



*« Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde ;  
On a souvent besoin d'un plus petit que soi. » (Le Lion et le Rat, La Fontaine)*

Eh oui, La Fontaine pensait déjà que chacun a son utilité indépendamment de sa taille et que l'aide peut parfois venir de source inattendue ou imprévue. Nous resterons une *petite* commune, avec des *moyens* limités, et une grande dépendance vis-à-vis des structures environnantes .... Comme les chinois, je me méfie du chiffre 4.... Nous ne tenterons plus de fusion avec nos voisins.

Pour 2019, mon optimisme du moment, nous fait juste espérer un nouveau conseiller /conseillère motivé, à l'esprit constructif, qui nous accompagnera cette fois, jusqu'à la fin de la législature, et ceci sans nouveau désistement.... A vous tous chers citoyennes et citoyens, le Conseil communal se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux afin de profiter au maximum des rencontres toujours très sympathiques planifiées lors des fenêtres ouvertes en décembre sur le calendrier de l'Avent. Fêtez joyeusement ces prochaines fêtes de fin d'année en famille et entre amis. Sûr que 2019, comme chaque année, apportera à chacun, son lot de surprises et de petits bonheurs.

*Dominique Haller Sobritz, syndique*



## L'assemblée communale du 27 novembre 2018

L'assemblée communale est convoquée pour **le mardi 27 novembre 2018 à 20h00**, à la petite salle de la halle polyvalente.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mai 2018  
*(il ne sera pas lu, mais peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch))*
2. Budgets 2019
  - 2.1 Présentation générale des budgets d'investissements et de fonctionnement
  - 2.2 Réfection du sol de la halle polyvalente
  - 2.3 Compléments changement des fenêtres du bâtiment communal / école
  - 2.4 Réfection de la Route de Cottens
  - 2.5 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), en lien avec la réfection de la route de Cottens
  - 2.6 Réfection de la Route des Molleyres
  - 2.7 Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable
  - 2.8 Investissement supplémentaire financement PAL
  - 2.9 Rapports de la Commission financière
  - 2.10 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Règlements (ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du bureau communal *ou sur notre site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch)*)
  - 3.1 Règlement sur le droit de cité communal
  - 3.2 Règlement sur la gestion des déchets
  - 3.3 Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
  - 3.4 Règlement sur les chiens – Information
4. Divers



## Commentaires sur l'ordre du jour

### Point 2 Budgets 2019

Le budget de fonctionnement 2019 présente un bénéfice de Fr. 182.-. Les détails de celui-ci, ainsi que de celui des investissements figurent sur le site internet et sont disponibles sur papier sur demande au bureau communal.

Le Conseil communal vous demande d'approuver ces deux budgets.

#### 2.2 Réfection du sol de la halle polyvalente

Depuis quelques années déjà, le sol sportif de la halle polyvalente présente des signes de vétusté et d'usure. En effet, des craquellements dus aux années ainsi qu'un durcissement de la matière amortissante sont apparus et ceux-ci présentent certains risques, comme des chutes ou glissades, que nous ont fait remarquer les sociétés sportives et les enseignants.

Dans le but d'offrir un maximum de sécurité aux utilisateurs et aussi entretenir cette magnifique infrastructure villageoise à disposition de nos Sociétés et écoles, le Conseil communal a décidé d'investir un montant de Fr. 35'000.- dans un nouveau revêtement polyvalent pour le sol de la halle.

#### 2.3 Compléments changement fenêtres bâtiment communal

Suite à plusieurs discussions avec le Service des Biens Culturels, il s'avère que les obligations liées à la protection du bâtiment communal et à sa situation dans le périmètre ISOS, nous imposent une augmentation de la facture pour pouvoir effectuer le changement de ces fenêtres dans les règles. Ainsi, le Conseil communal vous demande de bien vouloir compléter l'investissement initial pour un montant supplémentaire de Fr. 20'000.-.

#### 2.4 Réfection de la Route de Cottens

Depuis plusieurs années déjà l'état de la Route de Cottens (depuis le centre du village jusqu'à la croisée de la route de la Chapelle) interpellait le Conseil communal, quant à sa réfection, et ceci avant que la facture n'en devienne démesurée. 2019 apparaît comme l'année propice à cet investissement routier. C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose d'accepter l'investissement proposé de Fr. 230'000.- à cet effet.

#### 2.5 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), en lien avec la réfection de la route de Cottens

Suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'eau potable, les communes se sont vues attribuer différentes tâches et obligations liées à la distribution de l'eau potable, entre autres l'obligation d'élaborer un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Celui-ci a été réalisé, et le rapport reçu en 2018, nous demande de boucler le réseau sur la Route de Cottens. Le Conseil communal prévoit d'effectuer ce raccordement par la même occasion, et vous demande d'accepter le montant nécessaire à celui-ci, soit Fr. 90'000.-.



## **2.6 Réfection de la Route des Molleyres**

Après la Route des Gondrans, celle des Molleyres présente un « sérieux coup de fatigue », qui sans les nombreux tacons effectués chaque année serait tout simplement dangereuse. Il est apparu judicieux, là encore de profiter de synergies avec la réfection de la Route de Cottens. Le Conseil communal vous demande d'accepter cet investissement routier évalué à un montant de Fr. 60'000.-.

## **2.7 Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable**

En 2018, le Conseil communal a dû procéder à des déplacements, ainsi qu'à des remplacements de conduites d'eau potable. L'état général des conduites devient fragile avec le temps, et nous savons d'ores et déjà que nous devons procéder à des déplacements de conduites en 2019.

Comme déjà expliqué les années précédentes, le Conseil communal doit pouvoir réagir dans l'urgence afin d'effectuer les réparations nécessaires, en cas de fuite ou autres dégâts. Ceux-ci représentent souvent des coûts relativement importants et nécessitent donc l'approbation par l'Assemblée communale d'un montant figurant à l'investissement.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant de Fr. 20'000.-, afin de disposer du crédit nécessaire pour procéder à ces différents travaux prévus et imprévus.

## **2.8 Investissement supplémentaire financement PAL**

Un budget de Fr. 70'000.- dont Fr. 54'000.- pour l'Urbaniste pour l'élaboration du PAL a été voté en 2011. Entre temps la nouvelle LAT est entrée en vigueur ce qui a engendré des changements de règlement, un remaniement du plan et de ce fait des coûts supplémentaires. En 2016 notre Urbaniste nous a déjà annoncé un dépassement du budget de Fr. 6'000.-.

La durée du processus explique aussi l'augmentation des frais et honoraires. Aujourd'hui l'acceptation du PAL est à bout touchant mais nous aurons encore des frais. Pour le bouclage de ce gros dossier nous vous soumettons un complément d'investissement de Fr. 10'000.- tout en espérant ne pas en avoir besoin en totalité.



## **Point 3 Règlements**

Les divers règlements suivants se trouvent sur le site internet, ou sont à votre disposition sur papier au bureau communal pendant ses heures d'ouverture.

### **3.1 Règlement sur le droit de cité communal**

L'évolution de la législation fédérale et cantonale en matière de nationalité a rendu nécessaire la mise à jour des recommandations du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) à l'attention des communes, relatives au « Processus de naturalisation ordinaire ».

En effet, depuis le 1er janvier 2018, de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et de son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et de son règlement d'exécution (RDCF). Ces dispositions légales trouvent application pour tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1er janvier 2018.

Sur recommandation dudit service, le nouveau règlement sur le Droit de cité communal vous est proposé, après concertation avec la Commission de naturalisation.

Le conseil communal vous demande d'accepter ce nouveau règlement.

### **3.2 Règlement sur la gestion des déchets**

En raison du changement de taxe qui passe dès le 1er décembre à la taxe au poids, le règlement communal relatif à la gestion des déchets a dû être adapté.

### **3.3 Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions**

Le règlement actuellement en vigueur datant du 18 novembre 1989, et consécutivement à l'engagement de notre collaboratrice technique, le Conseil Communal a jugé opportun de rafraîchir le règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Les émoluments pour les procédures actuelles pourront être adaptés par le Conseil communal. Le but étant de pouvoir facturer des émoluments correspondant aux prestations de la commune.

### **3.4 Règlement sur les chiens - Information**

Selon les articles 4 et 59 al. 2 RDCh, le nom de la banque de données « Anis » a été remplacé par « AMICUS », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette modification ne nécessite pas la procédure ordinaire, étant donné que le règlement lui-même n'est pas modifié. Nous portons à votre connaissance que le règlement actuel sera muni d'une annotation informative sur ce changement.



## Budget 2019

### Récapitulatif du budget des investissements

#### RECAPITULATIF DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Comptes	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	58 079.45					
1	ORDRE PUBLIC	12 027.10		184 760.00	166 960.00	178 700.00	166 960.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION			160 000.00	28 500.00	90 000.00	15 000.00
3	CULTURE ET LOISIRS			42 000.00		35 000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			497 000.00		315 000.00	
7	PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	63 555.55	23 830.10	89 500.00		159 000.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	23 830.10	133 662.10				
	TOTALISATION	157 492.20	157 492.20	973 260.00	195 460.00	777 700.00	181 960.00
	<b>Résultat</b>				<b>777 800.00</b>		<b>595 740.00</b>



## Récapitulatif du budget de fonctionnement

### RECAPITULATIF DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	362 321.65	139 853.75	411 131.00	140 210.00	442 451.00	189 920.00
1 ORDRE PUBLIC	79 394.60	28 066.25	70 366.00	27 023.00	67 784.00	29 940.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1 083 599.75	222 282.90	1 151 091.00	260 517.00	1 148 136.00	249 177.00
3 CULTURE ET LOISIRS	120 042.65	36 452.75	178 928.00	28 100.00	166 974.00	30 700.00
4 SANTE	259 776.95	2 433.40	275 081.00	5 000.00	284 867.00	3 000.00
5 AFFAIRES SOCIALES	394 866.20	18 601.60	401 411.00	950.00	422 366.00	950.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	171 771.55		177 722.00		207 649.00	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	390 569.85	379 639.80	397 235.00	388 235.00	418 760.00	378 720.00
8 ECONOMIE	10 360.00	22 774.80	13 147.00	300.00	12 150.00	300.00
9 FINANCES ET IMPOTS	323 428.50	2 501 782.85	346 466.00	2 574 219.00	336 705.00	2 625 319.00
TOTALISATION	3 196 131.70	3 351 888.10	3 422 578.00	3 424 554.00	3 507 844.00	3 508 026.00
<b>Résultat</b>	<b>155 756.40</b>		<b>1 976.00</b>		<b>182.00</b>	



## Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition, le Conseil communal a, entre autres,

### décidé

- ❖ d'engager Mmes Nadia Rérat et Pascale Fénix, comme intervenantes à l'AES ;

### pris note

- ❖ de la démission de M. Olivier Marchon

## Changement de personnel à l'AES

Suite à la démission de Mesdames Joëlle Piccand et Sneha Chardonnes, nous avons engagé deux nouvelles intervenantes pour notre AES. Il s'agit de Mesdames Nadia Rérat et Pascale Fénix qui complètent l'équipe formée de Mme Valérie Weber responsable et Mme Josiane Stohl auxiliaire.

Elles sont actives au sein de notre AES depuis la rentrée scolaire. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs tâches et en profitons de remercier toute l'équipe pour leur travail et leur engagement.

## Place de stationnement « Chemin de Mariette »

Avec l'aide du triage forestier de Forêt Sarine, nous avons créé une nouvelle place de parc au coin de la forêt sur le chemin de Mariette (cf plan ). La signalisation routière a été changée en fonction de cette nouvelle place de stationnement. Le chemin de la passerelle est toujours interdit à la circulation sauf ayant droits. Par contre, il est autorisé de circuler sur le chemin de Mariette jusqu'à la place de parc. Le parage à l'intersection des deux chemins est toujours permis cependant nous demandons expressément aux utilisateurs de ne pas faire de manœuvres sur les champs des agriculteurs.





## Container déchetterie et changement de système

Comme vous le savez, le Conseil communal a décidé, il y a quelque mois, d'installer une benne compacteuse à poids pour la collecte des ordures ménagères. Celle-ci sera fonctionnelle le 1<sup>er</sup> décembre 2018, dès cette date la vignette par sac sera remplacée par une taxe au kilo. Vos déchets ménagers devront être mis dans un contenant fermé et déposés dans le compacteur que vous actionnerez via une carte magnétique que vous recevrez par courrier.

**Les vignettes non utilisées peuvent être remboursées au Bureau communal, pendant les heures de permanence, jusqu'au vendredi 21 décembre à 11h00**

Toutes les informations concernant les déchets de la commune seront visibles sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ainsi que sur une application téléchargeable sur Apple store et Play store. Une version imprimée sera également distribuée à chaque ménage.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des sacs devant la benne si celle-ci est en panne, ainsi que tout autre déchet en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

## Pose de panneaux solaires photovoltaïques

L'installation produit de l'énergie depuis le mois de novembre et fonctionne sur le principe de l'auto-consommation.



## Aménagement de la place de jeux





## Informations générales

### Information sur les déchets

#### Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats :

- j'en profite pour *ramener au(x) magasin(s)*, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. ;
- je choisis les objets et denrées *en fonction de leur bilan écologique* (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, ...) ;
- autant que possible, *je laisse sur place les emballages* de mes achats.

#### DÉCHETTERIE

Déchets récoltés : papier, carton, verre, PET, huiles usagées, piles, néons, capsules Nespresso, sagex, appareils électriques et électroniques, peinture et solvants (max 10 kg), ...

##### *Horaires d'ouverture :*

Mardi de 17h00 à 18h30  
Samedi de 9h30 à 12h00

#### DÉPÔT DE BRANCHES

Uniquement les branches, *pas de bois de démolition, ni d'éléments étrangers*, à l'adresse suivante :

Lieu de dépôt	Horaires d'ouverture :
M. Christophe Cudré-Mauroux Ch. des Esserts 9	Lundi au samedi : 08h00-19h00 <b>Dimanche et jours fériés : dépôt non autorisé</b>

#### DÉPÔT DE GAZON

Gazon - herbe - déchets de jardin - feuilles – fleurs - déchets compostables *sans contenants*, à l'adresse suivante :

Lieu de dépôt	Horaires d'ouverture :
M. Christophe Cudré-Mauroux Ch. des Esserts 9	Lundi au samedi : 08h00-19h00 <b>Dimanche et jours fériés : dépôt non autorisé</b>

#### Benne à DÉCHETS INERTES

À votre disposition *pour de petites quantités* à la déchetterie.



## RECOLTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE

Nous vous rappelons les prochaines dates de récolte

Lieu de dépôt	Horaires d'ouverture :
M. Christophe Cudré-Mauroux Ch. des Esserts 9	Samedi 26 janvier 2019 : 9h00-12h00 Vendredi 24 mai 2019 : 17h00-19h00 Samedi 25 mai 2019 : 9h00-11h00 Vendredi 20 septembre 2019 : 17h00-19h00 Samedi 21 septembre 2019 : 9h00-11h00
<b>La déchetterie est également ouverte de 9h00 à 12h00 durant ces matinées.</b>	

Cette dénomination « **ENCOMBRANT** » comprend tous les objets provenant exclusivement d'un usage domestique, suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 110 litres.

Il s'agit de :

- **mobilier d'ameublement** : tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols...
- **appareils sanitaires** : radiateurs, chaudières démontées, cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets, ...
- **objets divers** : vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de cuisine, articles de sport...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'objets encombrants :

- les ordures ménagères ;
- les déchets d'équipement électrique et électronique ;
- les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition en BTP (cadres de fenêtres, portes...) ;
- les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux dont le volume déposé serait supérieur à celui fixé ci-dessous (au-delà de ce volume, chaque établissement devra faire appel à un prestataire privé pour le ramassage de ses déchets) ;
- les déchets spécifiques tels que : pneumatiques, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules ;
- les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...

Les caractéristiques maximales des objets sont les suivantes :

- longueur maximale : 2 m
- volume maximal par objet : 1,5 m<sup>3</sup>
- poids maximal : 100 kg



## CONSTATATIONS CH. DES ESSERTS 9

Il a malheureusement été constaté que des déchets urbains, notamment du plastique et du sagex, ont été déposés aux endroits prévus pour les déchets verts. Nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes quant à l'élimination des déchets.



## MémoDéchets

### INFORMATION

Le MEMODéchets est un support d'information sur les déchets pour informer les citoyens. Il contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets, aux différents points de récupération, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchèterie.

Le MEMODéchets se présente sous trois formes :

- une version papier, distribuée **en décembre**
- une application smartphone,
- un site internet ([www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch))

Interactifs, les deux outils informatiques s'articulent autour d'une même base de données géolocalisées.

### APPLICATION SMARTPHONE / TABLETTE



L'application smartphone et tablette MEMODéchets permet un accès instantané et en tout temps aux informations sur la gestion des déchets.



# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Rapport d'analyse eau potable



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Administration communale Autigny  
Route de Chénens 12  
1742 Autigny

Givisiez, le 06 novembre 2018

Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

## RAPPORT D'ANALYSE

V 1 N° de dossier : 18-FR-50514

### CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Administration communale Autigny  
Prélèvement du : 30.10.2018 Effectué par : Monsieur Daniel CHABLAIS Date arrivée : 30.10.2018  
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: Pluie ou fonte des neiges

### RÉSULTATS



N° d'échantillon : 18-122151 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Autigny  
Lieu de prélèvement : 01 - René Huguenot, cuisine ; Route de Saint-Garin 150 ;  
Autigny  
Température de l'eau : 14 °C

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	612 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	21 ± 1	max. 40

### Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.



## Service de l'énergie – Campagne de sensibilisation sur les subventions cantonales

Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux.

### Profitez du nouveau Programme Bâtiments

Les mesures relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment vous offrent de nombreux avantages :

- Votre confort est amélioré par une température ambiante agréable et moins de courants d'air.
- Vous consommez moins d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude, et diminuez ainsi vos coûts.
- Le marché actuel est friand d'immeubles performants sur le plan énergétique, disposant d'installations techniques modernes et respectueuses de l'environnement, et cette tendance va se poursuivre à l'avenir.
- Une façade rénovée constitue également une amélioration esthétique.
- En exploitant des sources d'énergies renouvelables locales, vous gagnez en indépendance et contribuez à un approvisionnement énergétique diversifié et respectueux de l'environnement.
- Vous contribuez de manière significative à la protection du climat en réduisant les émissions de CO2 générées par votre bâtiment.



Vous trouverez toutes les informations nécessaires en vous rendant sur le site internet :

[www.leprogrammebatiments-fr.ch](http://www.leprogrammebatiments-fr.ch)



## La vie de la commune

### Fermeture et vacances de l'administration communale

Nous vous remercions de prendre note que l'administration communale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année, soit du :

**Vendredi 21 décembre à 11 heures  
au vendredi 4 janvier 2019 inclus**

En cas d'urgence ou afin de consulter les dossiers de permis de construire à l'enquête, vous avez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 026/477.16.25 ou de nous adresser un courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch). Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

### Fermeture de la déchetterie durant les Fêtes de fin d'année

La déchetterie sera fermée les mardis 25 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous vous remercions de votre compréhension.

## Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

- Mme Miranda Martinet
- Mme Sandra Duding
- M. Pascal Gérock
- M. et Mme Vincent Schroth et Audrey Michoud
- M. et Mme Patrick et Sabrina Sapin et leurs fils Zachary et Aurélien
- M. Filipe Manuel Gonçalves da Costa
- Mme Rita Lone
- M. et Mme Mike David Gomes Mendes et Carina Silva Paraiso
- M. et Mme Manuel de Almeida Ferreira et Maria Goreti da Costa Ranzal et leur fils Leonardo Miguel
- Mme Dolorès Véronique Rech et ses enfants Jean-Baptiste et Faustine
- Mme Eleni Dimosthenous
- M. Thierry Piguet
- Mme Martina Jossevel et ses enfants Ilyas et Aylin

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus amplement connaissance.



## Les petites annonces

### Concert de Noël



## Concert de Noël

La Mauritia d'Autigny-Chénens  
Le Choeur mixte d'Autigny-Chénens  
Les Cigonios de Prez-vers-Noréaz

**Samedi**  
**1<sup>er</sup> décembre 2018**  
**20h**  
**Eglise d'Autigny**

Entrée libre  
Collecte

### Ouverture de l'accueil extrascolaire le P'tit Bonheur - vacances scolaires

L'accueil extra-scolaire le P'tit Bonheur Neyruz est dorénavant ouvert pendant les vacances scolaires.

Pâques : Semaine du lundi 15 avril au jeudi 18 avril 2019

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur notre site internet dans la rubrique «Accueil extrascolaire» ou être obtenu auprès de l'administration communale.



**La Bibliothèque régionale d'Avry**

**La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.**



**Quand ?**

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h  
mercredi 15h - 19h30  
samedi 9h - 12h  
vacances scolaires : mercredi et samedi  
uniquement

**Quoi ?**

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
  - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
  - Apprenti - étudiant : 15.- par année
  - Adulte : 30.- par année

**Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)**



Pour les tout-petits de 0 à 4 ans  
avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3<sup>ème</sup> mercredi du mois  
de 10h à 11h

**Prochaines dates :**  
19 décembre 2018  
16 janvier 2019  
20 février 2019  
20 mars 2019  
15 mai 2019  
19 juin 2019



Chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois de  
14h à 15h

Pour tous les enfants dès 4 ans  
ou pour les plus petits accompagnés d'un  
adulte

**Prochaines dates :**  
5 décembre 2018  
6 février 2019  
3 avril 2019  
1er mai 2019  
5 juin 2019

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Réseau santé de la Sarine

- > 12 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS) DU DISTRICT DE LA SARINE
- > 6 ANTENNES DU SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE
- > COMMISSION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES

**Un seul numéro :  
026 425 55 25**

### NOUVEAU

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.



RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE  
CENTRE DE COORDINATION

## Une nouveauté au service des personnes âgées et de leurs proches

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires).

Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district.

Le personnel de ce guichet unique oriente les personnes concernées vers les services les plus adaptés et gère les demandes d'entrée dans les 12 EMS, qui, à eux tous, accueillent 900 résidentes et résidents.

Le Centre de coordination assure aussi le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale des besoins dans le district.

### RSS - Centre de coordination

Le Quadrant

Rue St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg

T : 026 425 55 25

[www.santesarine.ch/cdc](http://www.santesarine.ch/cdc)

RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE  
CENTRE DE COORDINATION





## Croix-Rouge fribourgeoise

### Chaperon Rouge Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

#### Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)  
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

#### Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

### Baby-sitting : pour les sorties du soir ou du week-end

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

#### Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

#### Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise  
Freiburgisches Rotes Kreuz

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Enfant malade ?  
Parent malade ?  
Problème de garde imprévu ?



Chaperon Rouge  
Service de garde  
d'enfants à domicile  
en urgence

CONTACT  
De 07h30 à 11h30 au 026 347 39 49  
De 20h00 à 21h00 au 076 347 39 49  
www.croix-rouge-fr.ch

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS District de Sarine-Campagne

Croix-Rouge fribourgeoise  
Freiburgisches Rotes Kreuz  
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83  
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence
<b>Avry</b>	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	<b>A la demande, matin et après-midi</b>
<b>Belfaux</b>	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	<b>Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, l'après-midi</b> 17 janvier                      21 février                      21 mars 18 avril                          16 mai                              13 juin (2 <sup>ème</sup> ) 18 juillet                        22 août (4 <sup>ème</sup> )                      19 septembre 17 octobre                        21 novembre                      19 décembre
<b>Corminboeuf</b>	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	<b>Le 1<sup>er</sup> mardi du mois, l'après-midi</b> 8 janvier (2 <sup>ème</sup> )                      5 février                          5 mars 2 avril                                7 mai                                4 juin 2 juillet                                6 août                                3 septembre 1er octobre                            5 novembre                        3 décembre
<b>Farvagny</b>	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez- de-chaussée	<b>Le 1<sup>er</sup> lundi du mois, le matin</b> 7 janvier (2 <sup>ème</sup> )                      4 février                          4 mars 1 <sup>er</sup> avril                                6 mai                                3 juin 1 <sup>er</sup> juillet                                5 août                                2 septembre 7 octobre                                4 novembre                        2 décembre
<b>Grolley</b>	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de- chaussée	<b>Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, le matin</b> 9 janvier (2 <sup>ème</sup> )                      6 février                          6 mars 3 avril                                1 <sup>er</sup> mai                                5 juin 3 juillet                                7 août                                4 septembre 2 octobre                                6 novembre                        4 décembre
<b>Lentigny</b>	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	<b>Le 3<sup>ème</sup> mardi du mois, l'après-midi</b> 15 janvier                            19 février                          19 mars 16 avril                                21 mai                                18 juin 16 juillet                                20 août                                17 septembre 15 octobre                            19 novembre                        17 décembre
<b>Le Mouret</b>	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	<b>Le 4<sup>ème</sup> lundi du mois, l'après-midi</b> 28 janvier                            25 février                          25 mars 29 avril (5 <sup>ème</sup> )                        27 mai                                24 juin 22 juillet                                26 août                                23 septembre 28 octobre                            25 novembre                        23 décembre
<b>Neyruz</b>	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	<b>Le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois, l'après-midi</b> 25 janvier                            22 février                          22 mars 26 avril                                24 mai                                28 juin 26 juillet                                23 août                                27 septembre 25 octobre                            29 novembre (5 <sup>ème</sup> )
<b>Rossens</b>	Rte du Jordil 10 Salle au- dessus de l'ancienne poste	<b>Le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi</b> 16 janvier (3 <sup>ème</sup> )                      13 février                          13 mars 10 avril                                8 mai                                12 juin 10 juillet                                14 août                                11 septembre 9 octobre                                13 novembre                        11 décembre

**Prochainement à Avry-Bourg !  
Le rendez-vous des familles**

**Plus d'informations ?  
Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.



## Ludothèque

### Bienvenue à la



Venez nous rendre visite au rez-de-chaussée  
du complexe communal (Rte d'Onnens 5) à Neyruz  
le mercredi de 15h00 à 17h00 & le samedi de 9h00 à 11h00.  
Durant les vacances scolaires, ouverture uniquement  
le samedi et vacances de Noël/Nouvel An fermé !

Une palette de plus de 1200 jeux est à disposition des enfants qui peuvent soit  
souscrire un abonnement annuel (Fr. 30.-- pour 1 enfant, Fr. 35.--/2 enfants,  
Fr. 40.--/3 enfants, Fr. 45.--/4 enfants et plus), soit emprunter les jeux en payant  
une location de Fr. 1.-- à Fr. 3.--/jeu. La durée du prêt est de 3 semaines.

Voulez-vous louer des grands jeux pour une fête de famille, une animation ?  
Ils sont à votre disposition.

Votre enfant invite-t-il des ami(e)s pour son anniversaire ou une autre occasion ?  
Des boîtes avec de nombreux jeux sélectionnés sont prévues pour petits et grands.

#### Nous sommes à la recherche de ludothécaires (dames ou messieurs)



Vous disposez d'un mercredi après-midi ou d'un samedi matin  
1 fois par mois. Vous aimez le contact et travailler  
avec des collègues sympathiques et motivé(e)s.  
Vous acceptez de travailler bénévolement.  
Alors, ... n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter  
Cécile Emmenegger, présidente, tél. 026 477 30 73 ou  
ludo.neyruz@bluewin.ch ou tél. 079 488 10 76 pendant le prêt.  
Notre site internet : ludo-neyruz.ch

Avec le soutien de la



et des communes d'  
Autigny Avry La Brillaz  
Chénens Corserey Cottens  
Matran Neyruz  
et de la paroisse de Neyruz



## Forêt Suisse

### Couper des arbres est utile à la nature. Et à nous toutes et tous



*La saison de bûcheronnage commence. Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois: lorsqu'on abat des arbres, le danger guette!*

La quantité de bois récoltée l'hiver prochain sera moins élevée que d'autres années. Suite aux tempêtes de janvier et aux attaques de bostryches durant la sécheresse estivale, d'importants volumes attendent déjà d'être transformés. Des coupes sont néanmoins prévues çà et là pour rajeunir et entretenir des forêts de protection, éliminer des arbres malades ou alimenter des chauffages.

Les forestiers espèrent qu'un hiver bien froid, avec des sols gelés, succèdera à cet été très chaud. Ils pourront ainsi utiliser leurs machines sans porter atteinte aux sols. Le travail de ces acteurs est utile car la forêt telle que nous souhaitons l'avoir – et la voir! – nécessite qu'on y intervienne et d'être rajeunie. Elle ne fait pas que fournir du bois; elle protège des bâtiments, des lignes ferroviaires et des routes contre les avalanches, les éboulements ou encore les chutes de pierres. La forêt contribue aussi à purifier l'eau, à protéger le climat et elle offre un lieu de détente ouvert à toutes et à tous.

Les piles de bois qui séchent ou attendent en bord de chemin paraissent énormes et peuvent laisser croire qu'«ils ont coupé toute la forêt», les bûcherons et forestiers. Il n'en est rien et la forêt suisse n'est en aucun cas surexploitée. La gestion des forêts de notre pays est régie par une des législations les plus sévères au monde. La zone forestière est protégée et il est interdit d'y prélever plus de bois qu'il n'en pousse. Toute coupe est soumise à autorisation et les interventions sur de grandes surfaces sont prohibées. La récolte annuelle de bois atteint environ 4,5 millions de mètres cubes sur l'ensemble du territoire suisse, alors que le volume de bois s'accroît de 10 millions de mètres cubes par an. Depuis des décennies, les interventions en forêt sont réalisées au plus proche de la nature, au point qu'elle couvre un tiers du territoire national et héberge plus de 40% des espèces de plantes et d'animaux que l'on trouve chez nous.

Pour effectuer les interventions sylvicoles dans le respect des règles de la nature et de la durabilité, il faut du personnel au fait de toutes les interactions du milieu forestier; les 6000 spécialistes suisses du secteur bénéficient d'une formation poussée. Ils accomplissent une mission formidable dont nous bénéficions tous, mais qui n'est pas sans dangers.

L'accès à nos forêts est en principe ouvert toute l'année, y compris durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires se doivent de mettre en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il faut respecter:

- les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- les triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- dans tous les cas les indications du personnel forestier
- l'interdiction d'accès aux chantiers de coupe, zones de dangers permanents y compris en dehors des heures de travail et les fins de semaines (en raison de la présence d'arbres déstabilisés, de branches sous tension, etc.)
- les piles de bois qui ne sont pas des structures d'escalade et sur lesquelles il est très dangereux de grimper



# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Les sapins de Noël suisses sont superbes malgré la sécheresse

*Choisir un sapin, le rapporter à la maison, le décorer en famille: c'est une tradition chère à beaucoup d'entre nous. Plus d'un million d'arbres de Noël égaient chaque année le salon des ménages suisses. Mais où les a-t-on prélevés? Cela menace-t-il les forêts? Pas du tout! Il y a même de bonnes raisons de choisir un sapin de Noël du pays et même, pourquoi pas, de votre propre commune.*

L'été chaud et sec a fait souffrir une partie des arbres forestiers. Il est donc normal que bien des gens se soient fait du souci pour leur sapin de Noël. Il ne faut pas, explique Philipp Gut, de la Communauté d'intérêt IG Suisse Christbaum: «Les sapins de Noël sont magnifiques cette année, malgré la sécheresse. Les pluies d'automne garantissent la fraîcheur nécessaire». La croissance des sapins s'étend sur huit à dix ans: leur qualité ne dépend pas d'une seule saison. Et chaque année, leur nombre est largement suffisant.

### Un sapin suisse, c'est naturel

Quelque 40 à 45% des sapins de Noël vendus en Suisse sont de provenance indigène, cultivés par des paysans ou dans des exploitations forestières. Mais la majorité sont importés du Danemark, d'Allemagne et d'autres pays, où les surfaces de plantation beaucoup plus grandes que chez nous permettent des frais de production moins élevés. En revanche, les sapins de Noël de chez nous ont l'avantage d'être produits de façon plus écologique. Dans les cultures bien entretenues des paysans suisses, on utilise beaucoup moins de pesticides et autres substances auxiliaires que dans les monocultures étrangères. En forêt, leur usage est même interdit. Enfin, les sapins suisses n'ont pas besoin d'être transportés sur de longues distances et ne passent pas non plus du temps dans des entrepôts frigorifiques très énergivores.

Quelque cinq cents agriculteurs et propriétaires forestiers de Suisse produisent des sapins de Noël sur des parcelles dédiées. Leur vente apporte un revenu annexe bienvenu. Quant aux jeunes sapins pris en forêt, ils proviennent de coupes d'éclaircies ou de peuplements situés sous des lignes électriques et leur prélèvement ne nuit donc pas au développement naturel de la forêt. Nous pouvons donc acheter des arbres de Noël suisses en toute bonne conscience: la ressource est abondante et c'est un produit naturel obtenu de façon durable. N'est-il pas sympathique de savoir que notre sapin de Noël a grandi tout près de chez nous? Cerise sur le gâteau, il est fraîchement coupé et reste donc beau plus longtemps.

### Conseils pour faire durer votre sapin de Noël

- En attendant Noël, laisser le sapin dans son filet et l'entreposer à l'air libre, le pied dans un seau d'eau.
- Pour monter le sapin, utiliser un support avec un réservoir à eau. Ne pas appointir ni écorcer le pied. De cette façon, les vaisseaux situés sous l'écorce peuvent absorber plus d'eau et le sapin reste frais plus longtemps.
- Dans une pièce chauffée, un sapin de Noël perd jusqu'à un litre d'eau par jour par évaporation. Remplir donc régulièrement le récipient.
- Humidifier le feuillage chaque jour avec un vaporisateur pour le garder frais plus longtemps. Employer de l'eau distillée pour éviter les taches de calcaire sur les décorations.

**Trouver un vendeur près de chez soi :** L'idéal est de trouver un arbre de Noël produit dans votre propre commune. Sur le site de **ForêtSuisse**, l'association des propriétaires forestiers ([www.foretsuisse.ch/la-foret-suisse/informations/agenda](http://www.foretsuisse.ch/la-foret-suisse/informations/agenda)), vous trouverez les coordonnées des exploitants qui proposent des arbres de Noël suisses en vente directe. Le site de la **Communauté d'intérêt IG Suisse Christbaum** contient une liste des producteurs affiliés ([www.suisse-christbaum.ch/mitgliederd/](http://www.suisse-christbaum.ch/mitgliederd/)) et, pour les germanophones, un lexique illustré des variétés courantes de sapins de Noël. Par ailleurs, la plupart des grands distributeurs vendent aussi des sapins indigènes. La provenance suisse est signalée par différents labels, notamment celui de l'«IG Suisse Christbaum» ou le «Certificat d'origine bois Suisse». Sinon, renseignez-vous auprès des vendeurs.





## Carte-Culture



### QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

*Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.*

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (*veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo*)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie  
*ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.*

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Veillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante:  
Caritas Fribourg / CarteCulture  
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:  
[www.carteculture.ch/fribourg](http://www.carteculture.ch/fribourg)  
026 321 18 54 ou [info@caritas-fr.ch](mailto:info@caritas-fr.ch)





## Informations / manifestations

### Dates des manifestations 2018-2019

Date	Manifestation	Société organisatrice
01.12.2018	Concert de Noël	Fanfare « La Mauritia »
02.12.2018	Loto	Société « Le Looping »
09.12.2018	Noël des aînés	Fanfare « La Mauritia »
13.01.2019	Loto	Sté de Tir Autigny-Chénens
27.01.2019	Loto	Fanfare « La Mauritia »
10.02.2019	Loto	Choeur-mixte Autigny-Chénens
24.02.2019	Loto	Jeunesse Autigny
10.03.2019	Loto	Paroisse
24.03.2019	Loto	Amicale pompiers Autigny
07.04.2019	Loto	Amicale pompiers Sarine Ouest
21.04.2019	Concert de Pâques	Fanfare « La Mauritia »
28.04.2019	Loto	Cercle scolaire
19.05.2019	Loto	Fanfare « La Mauritia »
26.05.2019	Loto	F.C Chénens-Autigny
02.06.2019	Loto	Société « Le Looping »
16.06.2019	Loto	Association chevaline de la Sarine
30.06.2019	Loto	Fromagerie du Tchad

# COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



## Fenêtres de Noël – décembre 2018

Jours	Dates	Familles	Rue	Accueil
samedi	1 <sup>er</sup>	Concert fanfare la Mauritia et Chœur-mixte d'Autigny Chénens A l'église 20h	Accueil 21 h Halle polyvalente	OUI 21h
dimanche	2	Gauthier, Gysler, Tortorella, Di Dominico	Champs Montants 25-27-29-31 18h à 19h30	OUI 18h à 19h30
lundi	3	Accueil extrascolaire. Bâtiment à côté de l'école	Accueil de 18h à 19h30	OUI 18h à 19h30
mardi	4			
mercredi	5	Nein Béatrice et Nano	Rte de la Crétausa 41	OUI
jeudi	6	Ulrich Sylvie et Thomas Roux Monia, Charrier Laurence	Rte de la Crétausa 24	OUI
vendredi	7			
samedi	8	Chablais Elisabeth et Daniel	Rte de la Crétausa 13	OUI
dimanche	9	Rappo Josiane et Daniel	Rte de la Crétausa 10	OUI
lundi	10			
mardi	11	A la déchetterie		OUI 17h à 18h30
mercredi	12	Chammartin Cindy et Macheret Sébastien Adjeh-Kpe Scheidegger Grégoire, Aeby Laeticia	Rte de la Crétausa 11	OUI
jeudi	13			
vendredi	14			
samedi	15	Haller Sobritz Dominique et Lucien	Rte de Chénens 2	OUI
dimanche	16	Delessert Olivier et Gachet Malou	Poirier-Bouchant 2 Moments musicaux (piano, orgue et clavecin)	OUI
lundi	17	Bovet Daniel et Savary Véronique Magnin Frédéric et Schürch Cornelia Silva Paraiso Carina et Gomes Mendes Mike, Mauroux Alexandre	Ch. du Cossey 6	OUI
mardi	18	Cudré-Mauroux Christophe, Cudré-Mauroux François-Joseph, Tornare Frédéric	Les Esserts 9	OUI
mercredi	19	Lambert Martine et Diethelm Daniel	Rte de Cottens 30	OUI
jeudi	20	Roulin Françoise et Marcel	Ch. des Vergers 10	OUI
vendredi	21			
samedi	22	Mauroux Marie-Francine et Mathias	Ch. de la Crétausa 46 a	OUI
dimanche	23	Boschung Jacqueline et Noël	Ch. des Vergers 4	OUI

### Attention ! l'horaire diffère dans quelques maisons

**La route de Noël commence le 1<sup>er</sup> décembre** 19h30 à 21 h une fenêtre s'allume et la famille accueille toutes les personnes désirant passer dire un petit bonjour ; la visite se passe toujours dehors : il vous sera offert un vin chaud, un thé des biscuits, ou ce que vous désirez mais simplement.

Chaque soir, d'autres fenêtres s'allument et ce jusqu'au 23 décembre.

**Le chemin de Noël terminé, les fenêtres restent allumées jusqu'au 2 janvier.**